



ArcelorMittal

Communiqué de presse

ARCELORMITTAL, NUNAVUT ET BAFFINLAND ANNONCENT L'EXPIRATION DE L'OFFRE, LA PRISE DE LIVRAISON DE TITRES DE BAFFINLAND ADDITIONNELS ET UNE CONVENTION EN VUE DE RÉALISER UNE OPÉRATION DE DEUXIÈME ÉTAPE

TORONTO, LE 18 FÉVRIER 2011 / LUXEMBOURG, LE 18 FÉVRIER 2011 – ArcelorMittal et Nunavut Iron Ore Acquisition Inc. (« **Nunavut Iron** » et, avec ArcelorMittal, « **initiateurs** ») ont annoncé aujourd'hui l'expiration de leur offre (« **offre** ») visant les actions ordinaires (« **actions ordinaires** ») et les bons de souscription visant l'achat d'actions ordinaires émis en vertu d'un acte de fiducie daté du 31 janvier 2007 (« **bons de souscription de 2007** ») de Baffinland Iron Mines Corporation (« **Baffinland** »).

Les initiateurs ont également annoncé qu'ils avaient pris livraison, depuis l'avis de prolongation daté du 7 février 2011 à l'égard de l'offre, de 16 500 508 actions ordinaires additionnelles et de 262 112 bons de souscription de 2007 additionnels en réponse à l'offre. Par conséquent, les initiateurs ont pris livraison de la totalité des 325 192 869 actions ordinaires et des 4 530 824 bons de souscription de 2007 déposés en réponse à l'offre et dont le dépôt n'a pas été révoqué.

Les actions ordinaires prises en livraison aux termes de l'offre, avec les actions ordinaires détenues par les initiateurs, représentent environ 93 % des actions ordinaires en circulation. Les bons de souscription de 2007 pris en livraison aux termes de l'offre, avec les bons de souscription de 2007 détenus par les initiateurs, représentent environ 76 % des bons de souscription de 2007 en circulation. Mis à part les actions ordinaires et les bons de souscription de 2007, les seuls titres de Baffinland qui demeurent en circulation consistent en moins de 2 500 000 bons de souscription visant l'achat d'actions ordinaires émis en vertu d'un acte de fiducie daté du 10 décembre 2009 (« **bons de souscription de 2009** »).

De plus, les initiateurs et Baffinland ont annoncé que Baffinland et 1843208 Ontario Inc. (« **Acquireco** »), société détenue à raison de 70 % par ArcelorMittal et de 30 % par Iron Ore Holdings, LP et détenant la totalité des titres de Baffinland pris en livraison aux termes de l'offre, ont convenu de réaliser un plan d'arrangement approuvé par le tribunal en vertu des lois de l'Ontario (« **arrangement** ») aux termes des modalités d'une convention d'arrangement intervenue entre Baffinland et Acquireco. Conformément aux modalités de la convention d'arrangement, Acquireco

Page 1 sur 3

fera l'acquisition des titres de Baffinland restants qu'elle ne détient pas moyennant une contrepartie en espèces correspondant à la valeur offerte aux termes de l'offre ou, dans le cas des bons de souscription de 2009, 0,80 \$ CA le bon de souscription de 2009, soit la partie dans le cours des bons de souscription de 2009 en fonction du prix de 1,50 \$ CA l'action ordinaire aux termes de l'offre.

Baffinland demandera une ordonnance auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (« **tribunal** ») le 18 février 2011 autorisant, entre autres, la convocation d'une assemblée des actionnaires de Baffinland (« **assemblée** ») le 22 mars 2011 en vue d'approuver l'arrangement. Sous réserve des modalités de l'ordonnance du tribunal, l'arrangement devra être approuvé aux deux tiers des voix exprimées par les porteurs d'actions ordinaires et à la majorité simple des voix exprimées par les porteurs minoritaires d'actions ordinaires. Les porteurs de bons de souscription seront habiles à recevoir l'avis de convocation à l'assemblée et à y assister, mais ne pourront pas voter à celle-ci. Le 18 février 2011 a été fixé par Baffinland comme date de référence pour déterminer les actionnaires et les porteurs de bons de souscription qui seront habiles à recevoir l'avis de convocation à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement et les actionnaires habiles à voter à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. Acquireco a l'intention d'exercer tous les droits de vote conférés par les actions ordinaires qu'elle détient en faveur de l'arrangement et peut traiter les actions ordinaires qu'elle a acquises aux termes de l'offre comme des actions détenues par des actionnaires « minoritaires » aux fins de l'approbation par la majorité des actionnaires minoritaires. Par conséquent, sous réserve des modalités de l'ordonnance du tribunal, Acquireco détient un nombre suffisant d'actions ordinaires pour assurer l'approbation de l'arrangement. Sous réserve de l'obtention par Baffinland d'une ordonnance définitive du tribunal approuvant l'arrangement à la suite de l'assemblée, les initiateurs et Baffinland prévoient que l'arrangement, s'il est approuvé, prendra effet le 23 mars 2011.

Les porteurs de titres de Baffinland devraient consulter l'avis de convocation à l'assemblée extraordinaire des actionnaires et la circulaire de sollicitation de procurations de la direction devant être envoyée à l'égard de l'assemblée pour obtenir de plus amples renseignements sur le contexte de l'arrangement, l'arrangement et l'assemblée.

Le présent document contient des informations et déclarations prospectives au sujet d'ArcelorMittal et de ses filiales. Les informations prospectives peuvent être identifiées à travers l'emploi des termes « croire », « s'attendre à », « anticiper », « cibler » ou toute autre expression similaire. La direction d'ArcelorMittal considère que les anticipations reflétées par ces informations prospectives sont raisonnables; toutefois, l'attention des investisseurs et des porteurs de titres émis par ArcelorMittal est attirée sur le fait que les informations et les déclarations prospectives sont sujettes à plusieurs risques et incertitudes, qui sont eux-mêmes difficiles à prévoir et généralement en dehors du contrôle d'ArcelorMittal et qui peuvent entraîner des différences importantes entre les résultats et les développements effectivement réalisés et les résultats et les développements mentionnés, suggérés ou anticipés dans ces déclarations et informations prospectives. Ces risques et incertitudes incluent ceux qui sont présentés et discutés dans les documents qui ont été ou seront déposés et enregistrés par ArcelorMittal auprès de la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis d'Amérique (la « SEC »), y compris notamment le Rapport Annuel inclus dans le Document 20-F d'ArcelorMittal relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 déposé auprès de la SEC. ArcelorMittal n'est soumise à aucune obligation de publier des mises à jour de ces informations prospectives, que ce soit en raison d'informations nouvelles, d'événements récents ou pour toute autre raison.

À propos de Nunavut Iron et Iron Ore Holdings, LP

Nunavut Iron a été constituée en société sous le régime des lois du Canada le 27 août 2010 et appartient en propriété exclusive à Iron Ore Holdings, LP.

Iron Ore Holdings, LP est une société en commandite constituée sous le régime des lois du Delaware et appartient à Bruce Walter, président du conseil de Nunavut Iron, à Jowdat Waheed, président et chef de la direction de Nunavut Iron, et à des fonds gérés par The Energy & Minerals Group. The Energy & Minerals Group est une société privée d'investissement qui offre une famille de fonds dont l'actif sous gestion totalise plus de deux milliards de dollars américains et qui investit dans les secteurs de l'énergie et des minéraux.

À propos de Baffinland

Baffinland est une jeune société d'exploration minière ouverte canadienne axée sur l'exploration et la mise en valeur des gisements de minerai de fer de Mary River qu'elle détient en propriété exclusive et qui sont situés sur l'île de Baffin (Nunavut) Canada. Les actions ordinaires de Baffinland se négocient à la Bourse de Toronto sous le symbole BIM.

Pour de plus amples renseignements, visitez le site Web de Baffinland à l'adresse www.baffinland.com.

À propos d'ArcelorMittal

ArcelorMittal est le numéro un mondial de la sidérurgie, avec une présence dans plus de 60 pays.

ArcelorMittal est leader sur tous les principaux marchés sidérurgiques mondiaux, y compris l'automobile, la construction, l'électroménager et l'emballage. La Société est un acteur de premier plan dans les domaines de la R&D et de la technologie et elle dispose d'importantes ressources propres de matières premières et d'excellents réseaux de distribution. Son dispositif industriel réparti dans plus de 20 pays sur quatre continents lui permet d'être présente sur tous les marchés clés de l'acier, tant dans les économies émergentes que dans les économies développées.

Grâce à ses valeurs fondamentales que sont le développement durable, la qualité et le leadership, ArcelorMittal s'engage à agir de manière responsable à l'égard de la santé, de la sécurité et du bien-être de son personnel, de ses co-traitants et des communautés au sein desquelles la Société opère. Son engagement porte également sur la gestion durable de l'environnement. ArcelorMittal joue un rôle de premier plan dans les efforts du secteur pour mettre au point des processus de production sidérurgique innovants et se consacre activement à la recherche et au développement de technologies et de solutions sidérurgiques qui contribuent à lutter contre le changement climatique.

Les chiffres financiers clés d'ArcelorMittal pour 2010 font ressortir un chiffre d'affaires de 78,0 milliards de dollars et une production de 90,6 millions de tonnes d'acier brut, soit environ 8 % de la production mondiale d'acier.

Les actions d'ArcelorMittal sont cotées sur les marchés de New York (MT), Amsterdam (MT), Paris (MT), Bruxelles (MT), Luxembourg (MT) et sur les bourses espagnoles de Barcelone, Bilbao, Madrid et Valence (MTS).

Pour plus d'informations rendez-vous sur www.arcelormittal.com.

ArcelorMittal – Relations Investisseurs	
Europe	+352 4792 2484
Amériques	+1 312 899 3569
Investisseurs individuels	+44 203 214 2417
SRI	+44 203 214 2854
Obligataires / Entités de crédit	+33 171 92 10 26
Contact information ArcelorMittal Corporate Communications	
E-mail: press@arcelormittal.com	
Téléphone : +352 4792 5000	
ArcelorMittal Corporate Communications	
Giles Read (Directeur des Relations Média)	+44 20 3214 2845
Arne Langner	+352 4792 3120
Lynn Robbroeckx	+44 20 3214 2991
Royaume-Uni	
Maitland Consultancy:	
Rebecca Mitchell / Martin Leeburn	+44 20 7379 5151
France	
Image 7	
Sylvie Dumaine / Anne-Charlotte Creach	+33 1 5370 7470